

Deux histoires de chasse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **49 (1911)**

Heft 16

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-207737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

» La simplicité du moyen est peut-être la cause de l'indifférence du public.

» Quant à la confection de drapeaux aux armes de nos différentes communes ou localités, c'est là aussi une idée des plus heureuses et dont la réalisation est facile aussi. Aucune de nos communes, aucune de nos localités ne se mettra-t-elle au bénéfice de l'offre de M. Schmidt, pour attacher le grelot ?

» Allons, Vaudois, debout ! un nouveau jour se lève. Ne le laissons pas finir sans avoir ressuscité le drapeau de notre village, de notre ville, sans avoir pris la résolution de remplacer par une « fête communale » annuelle, les innombrables fêtes de sociétés, qui, se succédant presque sans cesse, entretiennent une atmosphère d'oisiveté et de « ribote » des plus dangereuses.

» D'ailleurs, ces fêtes trop souvent répétées perdent beaucoup de leur attrait. Une seule : la bonne ! Et qu'elle soit celle de tout le monde.

» Ne perds pas espoir, mon cher *Conteur*, la cause est excellente, elle vaincra ; si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain. Allons, courage ! courage !

» *Un Aiglon patriote.* »

Nous répondrons à notre aimable correspondant que nous n'avons nullement perdu courage ni espoir. Nous rassemblons actuellement des documents concernant les armoiries de nos différentes communes et qui pourront peut-être convaincre les indécis et guider ensuite leurs efforts.

En attendant, la discussion reste ouverte à tous et les partisans de l'institution de « fêtes communales », se substituant à toutes les fêtes de sociétés, peuvent compter sur notre appui, dans la mesure où nous pourrions le leur donner.

Comme notre correspondant, nous croyons la cause bonne et bien digne d'être plaidée.

La Terre vaudoise.

Terre de mon pays
Que la grâce décore,
A mes yeux éblouis,
Oh ! resplendis encore !
J'aime à voir ton Jura charmant
Marquant la frontière gauloise
Et tes Alpes et ton Léman,
Belle terre vaudoise !

Terre de mon pays,
Coteaux et vals prospères,
O toi qui me nourris,
Comme jadis mes pères,
Ah ! c'est dans tes champs plantureux,
Sous nos toits de tuile ou d'ardoise,
Que sans désirs on vit heureux,
Riche terre vaudoise !

Terre de mon pays,
O terre maternelle,
Je te voue en bon fils
Ma tendresse éternelle.
Quand pour toujours je dormirai
Dans l'humble tombe villageoise,
En ton sein je reposerais,
Bonne terre vaudoise !

E. C. THOU.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

Une réforme qui s'impose.



Un jeune couple, de condition modeste, avait choisi pour abriter ses conjugales amours une petite maison cachée dans la verdure, sise bien loin de la ville aux bryantentes usines sombres et enfumées.

Depuis quelques mois déjà, la cigogne — qui a les jeunes ménages en particulière affection — avait annoncé sa visite. Tout était prêt pour

la recevoir. Tout était prêt surtout pour faire bon accueil au cadeau qu'elle devait apporter, car on sait que ce gracieux volatile n'arrive jamais les « mains vides » — si j'ose m'exprimer ainsi.

Un soir, Monsieur et Madame venaient de s'endormir, de ce paisible sommeil que donne une conscience pure et une digestion facile, quand soudain Madame se réveille :

— N'as-tu rien entendu ? fait-elle à son mari.
— Mais non !

Tous deux prêtent l'oreille. Distinctement, ils entendent trois petits coups discrets, frappés contre le carreau de la fenêtre.

— C'est elle ! C'est la cigogne, dit Madame.

Le jeune époux saute hors du lit, s'habille à la course et se précipite à la recherche d'une femme sage pour recevoir la visite avec le cérémonial usité en pareil cas.

Dans la nuit, il se hâte. La ville est loin ; à mesure qu'il avance, son impatience grandit de toucher au but.

Enfin, le voici devant une plaque portant la mention « sonnette de nuit ».

Il pèse sur le bouton. Après un moment d'attente, une tête paraît à la fenêtre :

— Qu'y a-t-il ?

— Venez, Madame, venez vite ! On a besoin de vous.

— Où ?

Il indique son lointain domicile.

— Je regrette, mais je suis attendue ailleurs.

La fenêtre se ferme. Le jeune homme, déçu, court à une autre porte.

Cette petite scène se reproduit une dizaine de fois. Partout, le pauvre mari est éconduit, sous des prétextes plus ou moins plausibles, par des femmes dont la sagesse s'effraie du dérangement et du long trajet au milieu de la nuit.

Le malheureux se désespère. Ne trouvera-t-il donc point ? Enfin, touchée de ses supplications, une vieille matrone, bien que lasse de sa journée trop remplie déjà, consent à le suivre. Il était temps. La cigogne apportait un superbe garçon comme cadeau de bienvenue.

Tout est bien qui finit bien. Il n'en reste pas moins que le pauvre mari avait passé quelques heures peu enviables et qu'un retard plus grand eût pu avoir de graves conséquences.

Une réforme s'impose. Pour ma part, je ne vois que deux façons de résoudre cette question. Il faudrait :

— Ou bien trouver un moyen pour assurer en temps utile l'aide des sages-femmes aux intéressées logées dans la banlieue ;

— Ou alors... refuser l'autorisation d'avoir des enfants à tous les ménages habitant en dehors du « périmètre du gaz » !

BERT-NET.

LA LENETTA AO JOMÉTRE (géomètre).

POR lire on bon jomètre faut avâi bin dâi z'uti : pu pas vo z'ein dere ti lè nom, sant trâo dèfecilo à sè rappelâ. Vu rein que vo dèvesâ d'onna certaîna lenetta que vouâitait per on bet, quemet se l'êtâi on tuyau de bornî. A l'autro bet on vâi adan lè z'affère bin pllie gros ; mâ cein que lâi a de tiurie, l'è que sant veri à bocllion. Dinse se on vouâite on litre plliein de bon vilhio — de clli qu'on a ora : dau Lavaux dau Vilhion — on lo vâi lo tiu ein amont et lo gouleau ein avau, mâ, cein que lâi d'estra, l'è que lo clliâ ne sè taûme pas. Pourquoi ? Diabè lo mot que l'en sè. Lè vilhio l'arant de que lâi avâi de la tsermalieri quie dèso ; lè dzouveno, leu, diant que l'è de la jomètrie : l'è oncora bin pllie épouâiran.

On coup, ion de clliau jomètre étâi on mâitet d'on prâ et guegnive dan avoué sa lenetta. Vaitcè que trâi damusalle dau velâdzo, que l'allâvant à la fretâre portâ lau laci, passant pè ver li.

— Que vouâi-ti vo dein cllia perclliouse ? que lâi fâ la mè allurâie.

— Le guegno clliau pequiet que lâi a su lè bouenne.

— Pâo-t-on guegnî assebin ?

— Bin se vo volâi, cllioude pi on get.

Et vaitcè mè fèmale que vouâitait, iena aprî l'autra, dein lo but. Faillâi lè z'ouère : — Tè rondzâi ! que sè desant, l'è lo mondo reinvesâ ! lè flliau cressant de contr'avau ! faut dècheindre po allâ su lè montagne !

Quand l'ant bin z'u guegnî, s'ein va tôte lè trâi, ein bin remacheint lo jomètre, et lâi diant dinse :

— Et se on guegnive onna dzein ?

— Eh bin ! on la verrâi lè pi ein amon et la tita ein avau.

— Tot parâi quin'affère ! Quemet pâo-t-on sè teni dinse. A revêra, tot parâi.

N'avant pas fè cinquanta pas que sè revîrant et que voyant-te ? Lo géomètre que l'avâi verî sa lenetta contre leu et que lè reluquâve.

Adan, vo z'arâi falîu lè vère ! Tote lè trâi fant onna couêlaie, et pu sè cllinnant ein tegneint tant que pouâvant lau cotillon su lau solâ.

L'avant peinsâ que, du que, dein la lenetta l'avant la tita ein avau, lou gredon allâvant sè robibolâ avoué la tsemise, et quemet l'avant min mè de caleçon, lo jomètre voliâve lau vère âo mète on pi et demî ein dessu dâi dzênâo.

MARC A LOUIS.

DEUX HISTOIRES DE CHASSE

QUELQUES amis étaient en chasse ; c'était l'automne dernier. Soudain, l'un d'eux, qui n'avait jamais inspiré une folle terreur au gibier, s'éloigna du poste qui lui avait été assigné. En se promenant dans la forêt, il rencontra un autre chasseur avec un superbe lièvre suspendu à sa gibecièrre.

— Combien votre lièvre ? fait notre chasseur amateur.

— Huit francs !

Marché conclu.

Tout fier, notre ami s'en va rejoindre ses compagnons, qui depuis longtemps déjà le cherchaient.

En les apercevant, il brandit victorieusement le lièvre qu'il venait d'acheter.

— Comment !... toi !... un lièvre ?... s'écrièrent en chœur ses camarades, qui n'en revenaient pas.

— Oui... moi ! Et puis qu'il est beau !

— Pour ça, il n'y a pas ! fit un des chasseurs, chez qui déjà perçait le doute.

Le soir, lorsque les amis firent leurs comptes et les répartitions, l'homme au lièvre, qui tenait sans doute à jouer encore ailleurs son rôle de Nemrod, ne voulut pas lâcher sa bête...

— Comme tu voudras, dirent ses amis, seulement, tu nous dois huit francs.

Il en avait été ainsi convenu au départ. Le brillant chasseur dut s'exécuter et payer une seconde fois son lièvre.

16 francs, un « bossu » ; peste, ce n'est pas pour rien !

Autre histoire du même tonneau :

Deux amis chassaient de compagnie. Leurs exploits terminés, l'un d'eux acheta à son camarade, plus heureux que lui, tout le gibier que celui-ci avait tiré et il en garnit sa gibecièrre.

Rentrés en ville, ils partagèrent un demi avant de se quitter. Dans le café, les consommateurs faisaient cercle autour d'eux et le chasseur qui avait la gibecièrre garnie exultait à l'ouïe des compliments que provoquaient les belles bêtes rapportées.

Et plus d'un spectateur s'étonnait que l'autre chasseur, dont l'adresse et l'expérience étaient bien connues, rentrât bredouille.

— Alors, questionna quelqu'un, c'est vous qui avez tué tout cela ?

— Demandez-le seulement à mon ami.

Et tandis que tous les regards se tournaient vers lui, l'ami répondit :

— Oh ! ma gibecière n'est pas grosse, je la mets dans ma poche.

Et, posant son portemonnaie rebondi sur la table, en regardant avec malice son compagnon :

— Toute ma chasse est là !

Comme on parle

Voici quelques fragments, assez plaisants, de lettres qu'on a bien voulu nous communiquer. C'est de l'authentique.

Une fillette écrit à sa tante un peu avant Noël.
« Ma chère tante je tant brasse. Tu viendras à Noël et tu aporteras des garniture poure faire l'arbre de Noël et tu prendras avec toi Tata pour samusez avec Marete et moi. Je sais apearais faire les calcule ; on nannais alapage 14 du secon serie on nannai au Soustraction et tu'à porte à boubi un fode bale. »

Un chauffeur d'automobile, français, qui est venu avec ses maîtres faire un tour en Suisse, écrit de Lausanne à sa promise restée à Paris.
«... Nous avons comancé à circulé en Suisse ce matin mes je tassure que cet une sal corvé pour les otos on ne peut pas marché a plus de 10 kilomètre a l'heure y a des « flique » dans tous les pays pour f... des contraventions je croi que je ne rantrerais pas a paris sans en avoir une disaine... »

SOLDATS HELVÉTIQUES

LE Directoire Exécutif de la République Helvétique avait larcé, le 25 septembre 1799, une proclamation « aux Citoyens de l'Helvétie », disant :

« Le premier et le plus sacré des devoirs des Représentants du Peuple est de procurer au Pays commis à leurs soins, le repos, l'ordre et la sûreté ; aux Loix le respect et l'obéissance ; aux obligations civiques une exacte observation. Frappé de cette vérité, le Corps Législatif sur la proposition du Directoire Exécutif, a décrété que chaque Commune, sur cent Citoyens actifs, fournirait pour le service de la Patrie un homme armé et équipé. »

Le 30 septembre de la même année le Ministre de la Guerre faisait publier l'instruction qui suit :

LIBERTÉ

EGALITÉ

République Helvétique une et indivisible.

Instruction

pour la confection de l'habillement uniforme des recrues qui devront être fournies par les Communes.

Habit bleu foncé, col, paremens et doublure rouge.

Revers jaunes, avec passe-poil rouge, tout le reste de l'habit avec passe-poil jaune.

Pattelette sur la manche et épaulettes bleues. La hauteur du col sera de deux pouces.

Celle des paremens de deux pouces et demi.

La largeur de la pattelette sur la manche sera de deux pouces, et prendra dans la couture supérieure de la manche.

La largeur des revers sera dans le haut trois pouces, et dans le bas deux pouces.

La longueur de l'habit ne doit jamais dépasser le genou, afin que l'homme étant à genou l'habit touche légèrement la terre.

La largeur de la taille de l'habit dans le bas doit être de cinq pouces.

Les revers auront sept boutons, placés à égale distance, comme le modèle.

Les trois boutons à la pattelette de la manche, aussi à égale distance.

Le retroussis de l'habit doit être assujéti avec un bouton placé au milieu du dit retroussis, au moyen de deux lanières bleues.

Les poches de l'habit doivent être sur les côtés à la doublure, elles seront bien longues et larges, et de forte toile.

L'habit devra se fermer sur la poitrine avec cinq agraffes.

Le gilet bleu foncé, avec un rang de boutons de dix, onze et douze, selon la taille de l'homme ; il aura deux poches hautes de quatre pouces et demi, et éloignées des boutons de deux pouces ; il sera long, afin de bien couvrir les boutons et ceintures des culottes.

Culottes bleu foncé à grands ponts-levis fermés avec cinq boutons.

Trois boutons à la jarrettière à égale distance, et placés de manière qu'ils ne viennent ni trop en avant, ni trop en arrière. Elles fermeront derrière avec une boucle à la ceinture.

Guêtres noires qui ne seront pas plus longues que pour couvrir la jarrettière des culottes ; elles auront une boutonnière dans le haut afin de pouvoir l'assujéti aux boutons des culottes ; elles devront avoir un fort sous-pied de cuir.

Le sarot devra être six pouces plus long que l'habit.

Armement.

Un bon fusil du calibre usité jusqu'à présent, muni d'une bonne batterie, et d'une bayonnette pointue et bien tranchante, qui devra tenir ferme sur ce fusil.

Le Ministre de la Guerre,
LANTHER.

Berne, 30 Septembre 1799.

LIBERTÉ

EGALITÉ

La Chambre administrative du Canton du Léman.

Ajoute à l'instruction ci-dessus, ensuite de lettre du Ministre de la Guerre, datée du 30 septembre dernier, que l'on devra fournir deux paires de guêtres à chaque homme dont l'une noire et l'autre grise.

Cette instruction sera imprimée pour en être distribué un nombre suffisant d'exemplaires.

Donné à Lausanne, en la Maison Nationale, ce 2 octobre 1799.

H. MONOD, président.

Par la Chambre Administrative,
PANCHAUD, secrétaire.

Ordre d'imprimer, publier, afficher.

Henri POLIER, Préfet National.

Que l'on est déjà loin de ce temps-là ! Plus de pantalons à « portettes », plus de schakos dits « seilles à compote » aux gourmettes brillantes ! C'est passé !

Le pouce.

Quand on fait mal ce qu'on doit faire,

On s'en mord les pouces, dit-on.

C'est du péché du premier père

Que dérive ce vieux dicton.

Car le gourmand avec sa pomme

Se mordit les pouces aussi.

Et de père en fils voilà comme

Nous avons ce doigt raccourci.

A LA TOUR DE BABEL

Extrait par un de nos confrères de Genève d'un petit manuel de conversation français-allemand.

La phrase Bezeichnen Sie mir gefälligst einen guten Gasthof se traduit par : Faites-moi le plaisir de m'enseigner un bon hôtel.

Et puis Speist man dort, gut ?... Est-ce qu'on dine là bien ?... Ist das Hotel gunstig gelegen ? L'hôtel a-t-il un bon site ? Ich wunsche ein Zimmer nach der Strasse gelegen. Je voudrais une

chambre qui voit dans la rue. Bitte, zeigen Sie das Closet. Indiquez-moi, je vous prie, le privet. Ziehen Sie mir, bitte, den Zahn. Enlevez-moi, je vous prie, le dent. Bitte, rasieren Sie mich. Rasez-moi la barbe, prie. Ich begrüsse Sie herzlichst. Je vous souhaite le bienvenu. Ich reise zum Vergnugen. Je voyage pour plaisir. Ich reise ins Bad um mich zu erholen. Je vais aux eaux... pour me rafraichir (?). Geben-Sie mir gütigst ein Couvert, etwas Siegellack und ein Briefmarke. Donnez-moi une enveloppe, quelque cire à cacheter et un timbre-poste. Wo finde ich den nächsten Briefkarten ? La boîte prochaine, où est-ce que je la trouve ? Der Saal war so wöll dass man vor Hitze erstickte. La salle était si pleine qu'on y étouffait de chaleur. Lassen Sie doch anlegen. Commandez donc l'accoste. Das Schiff fährt. Le vaisseau court. Kellner, die starken Schuhe können nich so prall sitzen wie die leichten. Les souliers forts ne peuvent pas être si justes que les escarpins.

Et au téléphone, quand vous demandez la communication avec un abonné, vous dites : Verbinden-Sie sich mich ihm, ce qui signifie en français, parait-il : Joignez-moi avec lui.

Pour une fois. — M. et Mme *** arrivent chez le photographe.

— Auriez-vous la bonté de photographier ma femme ? fait M. ***.

— Certainement, Madame, veuillez vous asseoir, je vous prie. (Madame s'assied.) Là ! très bien... Penchez un peu la tête de ce côté... C'est çà... Prenez un air souriant... Bien... Un peu plus souriant encore, si vous pouvez... Parfait... Veuillez ne plus bouger, maintenant... J'opère, une... deux... trois ! C'est fait. Merci, Madame. Dans deux semaines vous aurez votre portrait.

— Oh ! ce n'est pas nécessaire, intervient M. ***

— Mais alors ?...

— Je voulais voir une fois la tête de ma femme quand elle prend un air aimable.

Théâtre. — La saison d'opérette a donc débuté mardi par la représentation de *Véronique*, de Messager. La salle était comble et ce fut un succès immense pour tous les artistes, anciens et nouveaux. Vendredi, nous avons eu *Le Grand Mogol*, admirablement interprété et monté, et qui a confirmé pleinement l'excellente impression laissée par la première soirée.

Voici les spectacles de la semaine qui commence : Dimanche 23 avril, *Véronique*, opérette en 3 actes d'André Messager.

Mardi 25 avril, première représentation à Lausanne de *Mam'zelle Carabin*, opérette en 3 actes d'Emile Pessard.

Mercredi 26 avril, représentation populaire. Vendredi 28 avril, *Les Petites Michu*, opérette en 3 actes de André Messager.

Au Kursaal aussi, c'est un nouveau succès, avec *Le Joyeux paysan* (Der fidele Bauer), de Leo Fall, auteur de la partition de « Dollar princesses ». Dans cette opérette, le sentiment voisine avec la bouffonnerie ; une bouffonnerie de bon aloi, hâtons-nous de le dire. La musique en est délicieuse.

M. Tapie, qui veut que nous puissions applaudir, en plein succès, les pièces nouvelles, a fort bien monté le « Joyeux paysan ». Décors réussis et costumes du meilleur goût — ces derniers sont de Mme Tapie.

L'interprétation est vraiment excellente. On applaudit particulièrement M. de Mey, un baryton à la voix exercée et bien timbrée, et bon comédien, MM. Delesvaux, toujours élégant et juste, Ridon, Ramons, Mmes Cezka, Schneider et Franco.

En voilà bien pour deux semaines, au moins, de saines combles, à Bel-Air.

Le Lumen est à la veille de son ouverture, attendue avec une impatience grandissante, à l'ouïe des révélations, chaque jour nouvelles, qui courent de bouche en bouche. Les imaginations s'en donnent à plaisir et les initiés assurent qu'il n'y aura pas de déceptions, au contraire.

Draps de Berne et milaines magnifiques. Toilerie et toute sorte de linges pour trousseaux. Adressez-vous à *Walther Gyax*, fabricant, à *Bleienbach*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMY FATIO